FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008- 267 DU 19 MAI 2008

portant nomination des Directeurs Départementaux du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-538 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie et du Commerce ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Directeurs Départementaux du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Il s'agit de :

- Directrice Départementale de l'Industrie et du Commerce de l'Atlantique-Littoral : **Madame Yvette ALLOGNINOUWA AHOUANDOGBO**

- Directeur Départemental de l'Industrie et du Commerce de l'Atacora-Donga : **Monsieur N'dah Pierre KOUYOUKOU**

- Directrice Départementale de l'Industrie et du Commerce du Borgou-Alibori : **Madame Dabou YAROU SINATOKO**

- Directeur Départemental de l'Industrie et du Commerce du Mono-Couffo : **Monsieur Mathias Sovidé ASSONGBA**

- Directeur Départemental de l'Industrie et du Commerce de l'Ouémé-Plateau : **Monsieur Thomas V. TOUDONOU**

- Directeur Départemental de l'Industrie et du Commerce du Zou-Collines : **Monsieur Rufin DOSSOU**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,

Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MIC 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 06 JO 1.